



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE D'ALMA

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur des finances et trésorier de cette ville,

- **QU'**à la suite de l'imposition des taxes décrétées par le Conseil municipal (foncière, taxe sur les immeubles non résidentiels, taxes sur certains immeubles, gestion des matières résiduelles, eau potable et assainissement des eaux) pour l'exercice financier 2019,

LE RÔLE DE PERCEPTION 2019

est complété et déposé à mon bureau à l'hôtel de ville d'Alma, 140, rue Saint-Joseph Sud, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis;

- **QUE** toutes personnes dont les noms apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenus de les payer dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Alma,
ce 9 janvier 2019.

Le directeur des finances et trésorier.


Yves Thériault CPA, CA

ATTESTATION

JE, soussigné, directeur des finances et trésorier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'Hôtel de ville, le 9 janvier 2019, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 9 janvier 2019 et et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 9 janvier 2019.

Alma, ce 9 janvier 2019.

Le directeur des finances et trésorier



Yves Thériault, CPA, CA